

Question présentée par le député :

M. François Lefort

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2011

Question écrite

Programme Bâtiments 2010 : dans quelles mesures le canton de Genève a-t-il participé au programme Bâtiments en 2010 et 2011 et quelles sont les prévisions de participation pour 2012 ?

En 2009, les Chambres décident d'allouer un tiers de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles, à la réduction des émissions de CO₂ et à la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment, et d'inscrire cette volonté dans la loi (1). Cette décision louable et courageuse, permet de fonder le programme Bâtiments (2) au début de l'année 2010, pour une durée de dix ans, avec un objectif de réduction de 1,5 à 2,2 millions de t de CO₂ d'ici à 2020, permettant ainsi à la Confédération de répondre à ses engagements du protocole de Kyoto signé en 2005. Ce programme, finalement financé à hauteur de 300 millions par an (200 millions de taxe sur le CO₂ et 100 millions de subventions cantonales), est constitué d'un volet A national pour une meilleure isolation des bâtiments, et d'un volet B comprenant des programmes spécifiques aux cantons pour promouvoir les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'amélioration des installations techniques des bâtiments.

Par communiqué du 24 mars 2011, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) nous apprend que le programme Bâtiment connaît un tel succès que les prévisions de participation à fin 2010 sont largement dépassées, avec 30 000 demandes déposées contre 16 000 attendues, ce qui nécessite des adaptations dudit programme et que l'engouement se confirme sur les premiers mois de 2011 (3).

L'office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié en date du 15 novembre 2011 le rapport du programme Bâtiment 2010 (4, 5) où l'on apprend que les subventions allouées ont induit des économies de 73 000 t de CO₂ et 373 GWh en 2010 et que les économies produites sur la durée de vie des installations est estimée à 1,6 million de t de CO₂ et 8 305 GWh.

Ce programme national est donc un succès et l'on ne peut que s'en réjouir.

Mais on lit aussi que les cantons de Bâle-Ville, Schaffhouse et Thurgovie sont en tête du volet B grâce à leurs programmes cantonaux et que Genève a distribué seulement 1,3 million de francs dans le cadre du volet B, soit moins que le Jura (1,4 million de francs), et moins de 500 000 F dans le volet A, alors qu'il semblerait que Genève soit un des cantons les plus novateurs grâce à sa loi sur l'énergie acceptée par le peuple le 7 mars 2010 et une longue expérience en ce domaine.

Le Conseil d'Etat aurait-il donc l'obligeance de bien vouloir informer les Grand Conseil sur l'état actuel de la participation du Canton de Genève au programme Bâtiments de la Confédération pour 2011 et les prévisions pour 2012 ?

Par la même occasion, le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité d'expliquer au Grand Conseil les raisons de la très faible participation du canton à ce programme en 2010 ?

En résumé dans quelles mesures le canton de Genève a-t-il participé au programme Bâtiments en 2010 et 2011 et quelles sont les prévisions de participation pour 2012 ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat, l'expression de ma plus haute considération.

Sources :

1. Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO₂ (loi sur le CO₂, état au 1^{er} janvier 2011), art. 10, al. 1bis
2. Le programme Bâtiments de la Confédération et des cantons. <http://www.bafu.admin.ch/klima/00493/09555/index.html?lang=fr>
3. Le succès du programme Bâtiments implique des adaptations. <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformatio n/00962/index.html?lang=fr&msg-id=38264>
4. Le programme Bâtiments déploie ses premiers effets. <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformatio n/00962/index.html?lang=fr&msg-id=42237>
5. Le programme Bâtiments en 2010, année de lancement du projet, rapport général de gestion. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/24846.pdf>